

limité qui, au sud de la première de ces deux parties, est marqué par un bois aboutissant au Côté du chemin Du Breuil à St. Gervin, enfin ce chemin jusqu'à l'ouest extrimité auprès des sables des Granges et le chemin de Sérifles qui bord le pré du Four conte, Complétant avec la limite Ouest supré du No. Décant Louis, & la côte Nord tante de ce dernier pré que de la terre de même, cette partie de la limite du lieu dit jusqu'au chemin Du Breuil à St. Gervin. — à l'Est le dit chemin Du Breuil à St. Gervin, au Sud, le chemin de Riberac à St. Gervin jusqu'au point où y aboutit à gauche le Côté Est d'une terre à la rive du Plantier, alors et pour ce côté droitie, on va gagner la ligne droite qui forme la limite Sud de la dite terre, l'autre aux limites Clauzur & du jardin de St. Gervin, au bout de la haie du jardin, on entre à droite dans le chemin De chez Caillietier à St. Gervin pour y prendre à gauche, auprès d'un mur, le mur extérieur d'un bâtiment à la rive Clauzur tout au Sud qu'au bout, puis on passe, en ligne droite, à gauche du jardin de cette Dame, au Sud d'un bâtiment à St. Gervin, & d'un autre à la rive Clauzur, enfin à l'ouest de ce dernier, parvenu ainsi au chemin de St. Gervin à Ferrugut on entre à gauche. Dans celui-ci pour aller prendre à droite celui du Ministier à St. Gervin jusqu'à la croix du Mr. Lambert, désignée intitulé de cet article.

A 2^e Les Patinets.

au nord, le chemin de Ferrugut à St. Gervin jusqu'à un petit bâtiment à la rive Clauzur, là, on prend à droite le mur extérieur de ce bâtiment, pour faire ensuite en ligne droite, au Sud du dit bâtiment et d'un autre à St. Gervin, à gauche du jardin de la Dame Clauzur, enfin au bout, & au Sud d'un autre bâtiment à la rive Clauzur, tournant ainsi, depuis l'angle Nord-Est de cette dernière, pour aller prendre à gauche la haie qui borde au sud la terre du lieu St. Gervin François, par cette haie et par le Côté Nord d'une terre à la rive Plantier, on va droit à l'angle Nord-Est de cette dernière, pris. De cet angle, on passe en ligne droite au levant & au Sud de la dernière, puis aussi à l'est & au Sud d'une terre appartenant Plantier Clauzur, arrivant de la sorte au chemin de St. Gervin chez Caillietier on y entre à gauche jusqu'à la rencontre de droite d'une haie bordant la pointe Sud d'un vignoble du lieu St. Gervin, alors, on suit cette haie, dans la même direction, une partie de la limite Sud d'une terre au même, puis, après avoir tourné à gauche & à droite dans la limite de cette partie, on arrive au chemin de St. Gervin au Colombier & on prend ce chemin à gauche jusqu'à la croix de la Pierre, au bord du chemin du Ministier à St. Gervin, chemin qui forme la limite dit à l'ouest.

B 1^e La Champagne.

à l'Est, le chemin de St. Gervin chez Caillietier, au Sud-Est, le chemin de chez Caillietier à Aubeterre. — à l'Ouest, le chemin du Ministier à St. Gervin jusqu'à l'angle Nord-Ouest d'une grande partie de terre du lieu St. Gervin. De cet angle, la ligne démarcative, passant à gauche de la dite terre et depuis au même, va se terminer au chemin de St. Gervin chez Caillietier.

B 2^e La chapelle.

à l'Est, le chemin de St. Gervin au Ministier jusqu'à l'angle Sud-Est d'une vigne au lieu Louis Décant. De là et par le Côté Sud de cette terre, au bout de laquelle on tourne à droite pour prendre à gauche le Côté Sud d'une vigne au même, on va gagner le chemin du Colombier à St. Gervin qui forme la limite dit à l'ouest, en comprenant dans celui-ci dit la petite pointe.